

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

### ART.1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après "CGV") s'imposent tant au Payeur qu'à l'Abonné. Le service après-vente de l'abonnement est géré par le Service Commercial de la CTB.

La CTB se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions générales de vente. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des

Abonnés par voie d'affichage sur le site internet [www.marineo.fr](http://www.marineo.fr) ou à l'agence commerciale.

### ART.2. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CTB en sa qualité d'exploitant propose un abonnement à un abonné pour l'utilisation du réseau Marinéo.

### ART.3. CONDITIONS D'UTILISATION

3.1. L'abonnement et le titre de transport correspondant sont strictement personnels et incessibles.

3.2. Le contrat d'abonnement est conclu entre l'Abonné et la société CTB exploitant du réseau Marinéo.

3.3. L'abonnement annuel PassLiberté est rigoureusement personnel. Il est composé d'une carte PASS/PASS personnelle avec photographie du titulaire ci-après désigné "l'Abonné" et chargé d'un abonnement annuel PassLiberté.

3.4. La carte PassLiberté annuelle est utilisable de manière illimitée sur le réseau Marinéo dans le périmètre desservi par le réseau.

3.5. Le titre de transport doit être validé par l'Abonné à chaque montée dans le bus ainsi qu'en correspondance et présenté aux vérificateurs en cas de contrôle ; en cas de doute sur l'identité de l'Abonné, la communication d'un justificatif d'identité peut être exigé.

3.6. L'Abonnement est souscrit pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

### ART.4. TARIF ET PAIEMENT DE L'ABONNEMENT PASS LIBERTÉ

4.1. L'abonnement PassLiberté annuelle est destinée exclusivement aux personnes âgées de plus de 65 ans et résidant dans l'une des communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais au premier jour de souscription de l'abonnement (sur présentation de justificatif).

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, le nouveau tarif étant applicable à la date anniversaire de l'abonnement.

4.2. Le prix de l'abonnement annuel est payable au comptant par carte bancaire, chèques ou espèces.

4.3. Le formulaire de création de l'abonnement doit obligatoirement être accompagné des pièces justificatives suivantes : - Une pièce d'identité valide. - Un justificatif de la mairie ou du CCAS de la commune de résidence.

Le formulaire de renouvellement de l'abonnement doit obligatoirement être accompagné des pièces justificatives suivantes : - Une pièce d'identité valide. - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

4.4. En cas de chèque impayé, les frais bancaires engendrés sont à la charge du Payeur. Celui-ci devra par ailleurs régler à la CTB une pénalité forfaitaire de 30 € au titre des frais de gestion engagés.

### ART.5 - DROIT DE RETRACTION

En application des dispositions du Code de la Consommation, il n'y a pas de droit de rétractation.

### ART.6. PERTE, VOL, OU DEGRADATION DU TITRE DE TRANSPORT

6.1. En cas de perte ou de vol du titre de transport, un duplicata peut être demandé sur présentation d'une pièce d'identité et d'une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol. Les frais perçus pour la délivrance du duplicata s'élèvent à la somme de 10,00 € qui doivent être payés comptant, lors de la commande de duplicata.

6.2. La dégradation du titre de transport reste l'entière responsabilité de l'Abonné. Dans le cas où la validité du titre de transport ne pourrait être vérifiée pour cause de dégradation trop importante du titre, l'Abonné est tenu de faire réaliser un duplicata. En cas de dégradation due à une usure "d'utilisation normale" validée par le personnel de l'Agence, un duplicata gratuit sera réalisé. En cas de dégradation "anormale" (carte rayée, coupée...etc), le duplicata est à la charge de l'abonné.

6.3. Conformément à la réglementation en vigueur, le titulaire ne peut voyager sans titre de transport. Les titres non validés qui vous concernent sont considérés comme des fraudes.

6.4. Les titres de transport achetés par l'Abonné après la perte, la détérioration ou le vol de son titre de transport jusqu'à la délivrance du duplicata ne seront pas remboursés par la CTB.

### ART.7. RESILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT

7.1. RESILIATION A L'INITIATIVE DE LA CTB.

7.1.1. Le contrat peut être résilié de plein droit par la CTB pour les motifs suivants :

- En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, constitution des pièces fournies par l'Abonné...)

- En cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport, notamment en cas d'utilisation non conforme aux dispositions de l'article 1 des présentes Conditions Générales de vente.

7.1.2. La CTB se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à toute personne qui aurait été, Abonné ou Payeur, à un contrat d'abonnement précédemment résilié pour fraude.

### ART.8. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, la CTB s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement [UE] 2016/679 du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, "le RGPD").

La CTB est autorisée à traiter pour le compte de l'Abonné, les données à caractère personnel afin de fournir les prestations objet des présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

**Données collectées :** Les données collectées par la CTB dans le cadre des services qu'elle propose sont les suivantes : Nom-prénom-adresse-numéro de téléphone-adresse mail-justificatif de domicile validé par la mairie ou CCAS-pièce et photo d'identité- coordonnées bancaires.

**Finalité du traitement :** Les données collectées font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion de l'abonnement ELIT, la prospection commerciale, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titre des transports, la réalisation d'analyses statistiques ainsi que la lutte contre la fraude.

**Durée de conservation :** La durée pendant laquelle la CTB conserve vos données à caractère personnel comprend la période de la relation contractuelle ainsi que les délais légaux de prescription. Il est précisé que les données billettiques sont conservées pour une durée maximale de 48 h.

**Destinataires des données :** CTB peut faire appel à des sous-traitants pour exécution de ses services et imposera contractuellement à ses sous-traitants de respecter des obligations de sécurité et de confidentialité, de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements réalisés répondent à l'ensemble de la réglementation applicable et garantissent la protection de vos droits.

Par ailleurs, CTB peut être amenée à transmettre les données à caractère personnel collectées aux autorités compétentes, tels que les pouvoirs publics, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ("CNIL") ou encore la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ("DGCCRF").

Toute personne concernée par le traitement dispose sur justification de son identité :

1. **D'un droit d'accès à ses données personnelles** vous concernant : Vous avez le droit d'obtenir la confirmation que les données vous concernant sont ou ne sont pas traitées. Si vous exercez ce droit, la CTB vous communiquera une copie des caractéristiques des traitements réalisés sur vos données (les Finalités du traitement, les catégories de données concernées, etc.). Ces informations vous seront fournies soit sur support électronique, soit au format papier. Vous pouvez obtenir une copie des données personnelles qui vous concernent sous réserve du respect des droits d'autrui.

2. **D'un droit de rectification**, si vous constatez que les données vous concernant sont erronées ou incomplètes, vous avez le droit de demander la correction ou la complétude de ces informations.

3. **D'un droit à la limitation d'un traitement** : Vous avez le droit d'obtenir la limitation d'un traitement de vos données notamment lorsque vous contestez l'exactitude des données, lorsque le traitement est illicite et que vous souhaitez obtenir la limitation et non l'effacement de vos données ou encore lorsque le responsable de traitement n'a plus besoin des données mais que celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

4. **D'un droit d'opposition** : Vous pouvez vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement si vous disposez d'un motif légitime et dans le cas où le traitement est fondé sur votre consentement.

Dès lors que vous exercez votre droit d'opposition, vos données ne seront plus traitées. Lorsque le traitement est fondé sur une obligation légale, le droit d'opposition n'est pas applicable. Nous vous informons que la modification ou la suppression interviendra dans les meilleurs délais et au plus tard dans les huit jours ouvrés à compter de la réception de votre demande.

5. **D'un droit à l'oubli** : Vous pouvez demander l'effacement de vos données dans les cas énumérés à l'article 17 du RGPD : lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été traitées ou collectées, lorsque vos données doivent être effacées au titre d'une obligation légale, lorsqu'elles ont fait l'objet d'un traitement illicite ou encore lorsque vous retirez votre consentement pour la finalité visée.

Toutefois, l'effacement de ces données ne pourra être effectué que lorsque le traitement est nécessaire, entre autre, à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information, au respect d'une obligation légale incombant à CTB, à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

6. **D'un droit à la portabilité des données** : Vous disposez d'un droit à la portabilité des données que vous avez transmises. Vous pourrez y accéder dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous pouvez également demander à ce que ces données soient transmises à un autre responsable de traitement lorsque la technique le permet.

**Exercice des droits :** Vous pouvez exercer vos droits en contactant le DPD désigné par CTB à l'adresse mail suivante : [dpo-ctb@racine.eu](mailto:dpo-ctb@racine.eu) ou par courrier à l'adresse postale suivante : 40 rue de Courcelles, 75008 PARIS.

Pour toute demande d'exercice de vos droits, CTB pourra vous demander de transmettre un document officiel d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) afin de vérifier que vous êtes bien la personne concernée par les données faisant l'objet de la demande.

Les réponses à vos demandes vous seront communiquées par voie électronique ou papier.

La CTB s'engage à répondre à toute demande dans les meilleurs délais et dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de votre demande. Cependant, ce délai pourra être prolongé de deux mois lorsque la demande formulée est complexe ou en raison du nombre de demandes reçues.

Si la CTB ne peut donner suite à votre demande, vous en serez informé dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Les raisons pour lesquelles ce refus vous est opposé seront clairement indiquées. Vous aurez alors la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de former un recours juridictionnel.

CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22

Vous êtes informés qu'en cas de demandes manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, la CTB pourra refuser de donner suite à vos demandes ou exiger le paiement de frais compensant les coûts administratifs supportés pour répondre à vos demandes.

**Sécurité des données :**

La CTB met en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées afin de garantir la protection des données collectées, et notamment de prévenir la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisée des Données.

A cette fin, des mesures de sécurité telles que l'anonymisation ou le chiffrement des données seront mises en œuvre. Des mesures assurant la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement seront également prises.

Toute violation de sécurité affectant vos données et susceptibles d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés vous sera notifiée dans les meilleurs délais.

Les serveurs utilisés par CTB pour stocker vos données personnelles sont situés en France.

La CTB transmet certaines données personnelles à ses sous-traitants fournissant des prestations nécessaires à la réalisation des prestations. Certains sous-traitants hébergent des données personnelles sur des serveurs situés en dehors de l'Union Européenne. Dès lors, la CTB s'assure qu'ils sont en mesure de garantir le même niveau de protection des données que celui exigé par le RGPD au sein de l'Union Européenne.

**Evolution :**

Les présentes conditions générales de ventes peuvent être modifiées ou aménagées à tout moment en cas d'évolution égale, jurisprudentielle ou en fonction des décisions et recommandations de la CNIL et des usages.

Toute nouvelle version des présentes sera portée à votre connaissance par tout moyen (diffusion par courrier électronique ou sous format papier).

### ART.9. VALIDATION DU TITRE DE TRANSPORT

La validation de la carte PASS/PASS est obligatoire à chaque montée et à chaque correspondance à bord des bus.

### ART.10. LITIGE ET MEDIATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont régies par le droit français. Toute contestation née de l'application des présentes est de la compétence exclusive des tribunaux de Boulogne-sur-Mer.

En cas de litige sur les conditions d'application du contrat de transport, vous pouvez saisir par écrit la Médiatrice du Groupe RATP si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse apportée par le service clientèle à l'adresse suivante :

mediateurgroupe.ratp.fr  
Médiatrice Groupe RATP - LAC LC12 - 54 quai de la Râpée 75599 Paris Cedex 12

# +de 65 ans

## voyagez librement ...



Communauté d'agglomération du Boulonnais  
[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

marineo

marineo

GRUPE RATP

[www.marineo.fr](http://www.marineo.fr)

## Règlement

J'ai déjà une carte Pass Pass : 14€

Je n'ai pas de carte Pass Pass ou ma carte Pass Pass n'est plus valide : 14€ + 5€

N'oubliez pas de joindre vos justificatifs.

## Souscription

Je m'engage pour une année à partir du / / et reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation de l'abonnement annuel.

Date

Signature

Cadre réservé à la CTB

N° de l'abonné ..... Date : .....

Déposez les pièces ou transmettez-les par courrier :

BOUTIQUE MARINÉO  
Centre Commercial de la Liane  
Boulevard Daunou  
62200 Boulogne sur Mer

# Vous avez 65 ans et + voyagez librement ...

## Pass' Liberté

Habitants d'une des 22 communes de l'agglomération, voyagez librement sur l'ensemble du réseau Marinéo du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

14€/an

+5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass

- La première année vous payez votre carte 5€ + votre abonnement Pass' Liberté à 14€.
- Les 3 années suivantes vous ne payez que votre abonnement Pass' Liberté à 14€.

## Je monte / Je valide

Avec la billettique la validation c'est systématique même en correspondance.

Un Pass' Liberté non validé = 5€ d'amende  
Si vous oubliez votre carte Pass Pass, pensez à acheter un titre de transport pour être en règle sinon en cas de contrôle vous risquez une amende de 51,50€

**Attention :** conservez bien votre carte Pass Pass. En cas de perte, vol ou détérioration votre duplicata vous coûtera 10€.

**Le Pass' Liberté sera en vente à partir du 1<sup>er</sup> octobre pour l'année prochaine.**  
**Attention, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, pour être en règle, vous devrez disposer de votre carte Pass Pass chargée de votre Pass' Liberté.**



### • VOUS SOUSCRIVEZ POUR LA PREMIÈRE FOIS à un Pass' Liberté.

Souscrivez en Boutique Marinéo ou par courrier avec les justificatifs suivants :

- > **Un justificatif de votre mairie ou de votre CCAS**  
Pour obtenir ce document, rendez-vous dans la mairie ou le CCAS de votre commune de résidence muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.
- > **Une pièce d'identité**
- > **Une photo d'identité**
  - En cas de souscription par courrier : une photo récente et de bonne qualité.
  - Pour toute réalisation de votre carte en Boutique Marinéo : Les agents de vente feront directement votre photo sur place.
- > **Votre règlement au comptant**  
[tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]

### • VOUS RENOUVELEZ votre Pass' Liberté

Renouvelez en Boutique Marinéo ou par courrier avec les justificatifs suivants :

- > **Une pièce d'identité**
- > **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- > **Une photo d'identité**  
si votre carte Pass Pass est en fin de validité\*
- > **Votre règlement au comptant**  
[tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]

\*Date de validité de la carte indiquée sur la face photo de celle-ci

## VOYAGEZ BIEN *voyagez en règle*

La validation, c'est systématique même en correspondance

Si j'oublie mon support, je dois m'acquitter d'un titre de transport pour être en règle.

### Comment valider ?

A la montée dans le bus votre support sans contact (carte Pass Pass, Billet sans Contact, Ticket QR Code) peut être validé :



Pour valider votre support il suffit de le passer à 1 cm devant la cible.

La cible devient verte et un "bip aigu" retentit. La validation est acceptée.

Vous passez et vous voyagez en toute tranquillité. Si vous faites une correspondance, n'oubliez pas de valider de nouveau votre support.

La cible devient rouge et un "bip grave" retentit.

La validation est refusée.

Plusieurs raisons possibles :  
• Vous avez validé votre support trop vite. Validez-le à nouveau.  
• Votre support ne contient plus de titre valable. Vous devez le recharger.  
• Vous avez atteint votre limite de validation. Attention dans cette situation, vous devez acheter un titre de transport auprès du conducteur.

Si le problème persiste ou si votre carte ne se valide plus, veuillez-vous rendre en Boutique Marinéo.



Attention si vous êtes en situation de fraude :

Abonnement non validé = 5 €

Titre de transport non valable = 34,50 €

Sans titre de transport = 51,50 €

En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre carte Pass Pass, rendez-vous en Boutique Marinéo pour établir un duplicata qui vous coûtera 10 €.

En cas d'oubli de votre support sans contact, vous devez vous acquitter d'un titre de transport pour être en règle.

# Contrat d'abonnement Pass' Liberté

Je ne possède pas de carte Pass Pass

Je possède une carte Pass Pass :



N° de carte

Je complète mes coordonnées :

Mme\*  M.\*

Nom\* .....

Prénom\* .....

Date de naissance\* .....

Adresse : N° / Rue / Bât. / Appt. N°\* .....

.....

Code postal\* .....

Ville\* .....

Tél.\* .....

E-Mail .....

\*Champs obligatoires



Facebook : Marinéo transport de l'agglomération du Boulonnais